

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 AVRIL 2017**

Présents : Mmes TRIMAILLE Marie-Hélène, THOMET Nicole, CUENIN Virginie MM. PASQUIER Daniel, LORIN Joël, VIONNET Pierre-Albert, ROBBE Florent, PREVALET Didier, PAILLARD Philippe, FERCOT Emmanuel, REGARD Pascal.

Excusée : Mme JEANNOT Céline (procuration à Mme TRIMAILLE Marie-Hélène)

Absente : Mme JEANNINGROS Caroline

Secrétaire de Séance : Mme THOMET Nicole

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 5 avril 2017, à 20 h en salle de Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur PASQUIER Daniel

ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents

DÉCISIONS DU MAIRE

Le Maire fait part au conseil municipal des ventes pour lesquelles la commune n'a pas préemptées.

1 – Vote des taux d'imposition direct

Afin de pallier aux baisses de dotation de l'Etat : - 46 000 € depuis 2014, à l'apparition de nouvelles charges : 10 000 € de Redevance Incitative, 10 000 € de frais d'instruction d'urbanisme, 10 000 € de frais d'avocat liés aux affaires d'urbanisme, le Maire propose une augmentation des taux d'imposition de 5 %.

Ceux-ci seront :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	15,09	15,84
Taxe foncière sur le bâti	8,79	9,23
Taxe foncière sur le non bâti	19,08	20,03
Cotisation Foncière des Entreprises	12,76	13,40

Cette augmentation génère une recette de 23 000 €.

Parallèlement, le Conseil étudiera toutes les pistes afin de réaliser des économies sur les différents postes budgétaires.

Après un long débat, les élus acceptent à l'unanimité cette hausse de 5%.

2 – Vote des différents budgets primitifs 2017

Le Maire, assisté de Mlle LOYE Mathilde, secrétaire, présente les différents budgets 2017. Après discussion et réflexion, ces budgets sont votés à l'unanimité des membres présents.

3- Demandes de subventions

Les subventions versées aux différentes associations sont reconduites à l'identique de l'année 2016.

Les nouvelles demandes sont rejetées.

Pour l'organisation de la Journée Sans Voiture, la commune participe pour un montant de 1 000 €.

4 – Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'année 2017

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'ONF concernant la destination des coupes de bois, ainsi que l'assiette de coupe. Proposition votée à l'unanimité.

5 – Devis travaux sylvicoles

Une place à bois devrait être réalisée au lieu-dit « Le Rochat ». Le montant du devis présenté par l'ONF s'élève à 34 090 € H.T. Ces travaux seront réalisés conjointement avec la commune de Fourcatier-Maison Neuve et bénéficieront de subventions.

Toute latitude est donnée au Maire pour négocier, et ce, en fonction des aides qui pourront être octroyées et de la participation de la commune de Fourcatier.

Voté à l'unanimité.

6 – Indemnités du Maire et des Adjointes

Cette indemnité ne doit plus être calculée sur la base de l'indice 1015, mais sur l'indice terminal, soit 43 % de l'indice pour le Maire et 16,5 % de l'indice pour les Adjointes.

Cela n'entraîne aucune augmentation d'indemnité pour les élus.

7 – Remboursement des charges 2016 (bureau de Poste et appartement)

Suite à un trop perçu de charges versé par la Poste et la locataire de l'appartement, il y a lieu de rembourser la somme de 204 € à l'administration de la Poste et 180 € à Mme CHANUDET, locataire de l'appartement,

8 – Demande de la SARL Mont d'Or Paysage

Cette entreprise demande la mise à disposition d'un terrain communal pour stocker déchets verts et autres végétaux broyés

Le conseil répond qu'à cette heure, il ne dispose pas de terrain disponible sur la commune.

9 – Restitution Zone Agricole dans le cadre du P.L.U.

Dans le cadre du PLU, le conseil municipal décide de restituer des terres boisées (qui seront déboisées puis défrichées) aux agriculteurs, au titre de compensation pour la perte des terres agricoles devenues constructibles.

Ces parcelles seront défrichées dès le projet d'urbanisation des prairies constructibles.

Cette décision votée à l'unanimité fera l'objet d'une délibération rédigée en ce sens.

10 – Avenant N° 1 à la convention conclue entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs et la Commune de Labergement Ste Marie.

Dans le cadre du projet de construction du centre d'incendie et de secours de La Fuvelle – Rive Gauche, Monsieur le Maire rappelle qu'il était prévu initialement les projets de construction de deux centres d'incendie de secours de La Fuvelle et Rive-Gauche. Le SDIS, lors de son conseil d'administration du 9 février 2017, a décidé de

regrouper les deux projets de construction en une seule et même opération sur le territoire de Labergement-Sainte-Marie. Ce regroupement permettra une réduction de la participation financière de notre collectivité.

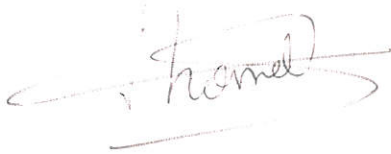
11 – Questions et informations diverses

- PÉriscolaire : Mme TRIMAILLE Marie-Hélène présente le rapport d'activités 2016.
- La Poste recherche un local (200 m2) pour son activité relative à l'arrivée et au tri du courrier. Une réflexion est lancée pour trouver un local adéquat sur notre commune.
- Le Maire fait part au conseil municipal qu'une pétition a été signée par un bon nombre d'Abergeurs suite aux problèmes de couverture des réseaux mobiles et internet. Cette pétition sera envoyée à Orange.
- Devis Doras : Le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture impose des moyens conséquents pour la sécurisation du public lors de manifestations importantes. Aussi, pour le 14 juillet, des blocs de béton devront être positionnés à plusieurs endroits dans le village. Des devis seront demandés.
- Location de l'appartement sis au bâtiment « Horizon » : Il fera l'objet d'une augmentation suite à la signature d'un nouveau bail. Le loyer proposé est de 9 € le m2, charges en sus.
- Demandes de location d'une salle pour cours de yoga : Deux demandes sont présentées. Après réflexion, il est proposé d'allouer la salle à l'Association Odou Yoga de Labergement Ste Marie. Pour la seconde demande (auto-entrepreneur), un forfait pourrait être étudié et proposé à Mme BUGNON.

Le tableau des permanences du bureau de vote pour les Elections Présidentielles est complété par les conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.

La Secrétaire de Séance :



Nicole THOMET

Le Maire,



Daniel PASQUIER